



CR de la réunion du 13 novembre 2013 avec les réseaux nationaux

Voici un rapide CR de la réunion de ce matin avec les réseaux régionaux (ARF, ADCF, CNCD, APFP, UNADEL) :

- **Infos sur les dates des débats à l'Assemblée nationale concernant la Loi MAPAM 1** (volet 1 acte III),
 - La commission des lois de l'AN se réunira le **27 novembre**
 - La séance publique à l'AN sera à partir du **10 décembre**
 - La commission mixte paritaire (CMP) serait le **17 décembre** (6 sénateurs, 6 députés)

Le calendrier est donc très dense..

Après la CMP, s'il y a désaccord, le Sénat et l'AN se réuniront une fois (autour du **20 décembre**), rapidement pour examiner les seuls points de désaccords, cela peut prendre 1H30 seulement. Puis, s'il reste des désaccords, ceux-ci sont définitivement tranchés par l'AN lors d'un débat supplémentaire mais toujours en décembre (au pied du sapin ?).

N'oublions pas enfin, que le conseil constitutionnel sera certainement saisi sur plusieurs points et qu'il aura alors un mois pour statuer.

Remarque : d'après nos infos, la rédaction des articles sur les pôles ruraux risque de revenir à la rédaction de l'AN de cet été (le député Boudier est inflexible).. C'est bien pour ce qui concerne le changement d'intitulé, mais ça risque d'être très problématique si l'on repart sur la fusion des intercos comme horizon et vocation première des pôles. Du coup, les pôles pourraient se retrouver en CMP...

- **Concernant la Loi MAPAM 2** (volet 2 de l'acte III), le Sénat devrait s'en saisir en première lecture **en janvier** (pas de date précise) et la suite serait après les municipales. Le contenu du projet de loi est largement remodelé du fait notamment que la Loi MAPAM 3 est annulée et qu'il y a donc une migration de ses contenus dans la Loi MAPAM 2, d'autre part il y a aussi la Loi Sapin sur la formation professionnelle qui va "déshabiller" le volet 2 initial...Et puis il y a notre lobbying (on l'espère) visant à étoffer les chapitres sur la participation et l'engagement citoyen...

C'est le Sénat qui doit procéder à ce "nettoyage" ou plutôt à cette reconstruction de la Loi MAPAM 2.

- **Concernant le Feader** : La discussion était très technique, pas facile de suivre, mais en gros l'ARF ne compte plus du tout sur les 10% du Feader pour le dvt rural.

On a évoqué le courrier commun adressé au Premier Ministre.

On a appris que l'ADF avait aussi envoyé un courrier dans ce sens.

Mais d'après l'ARF, le Ministre d l'agriculture accord tout à la FNSEA pour acheter la paix sociale...

Rappelons que 85 % de l'enveloppe totale du Feader fait déjà l'objet d'un fléchage national sur les indemnités compensatoires de handicapes naturels, sur l'installation agricole, sur les MAE et sur la plan de modernisation des bâtiments agricoles (que l'on modernise depuis 20 ans). Concernant les 15 % restant qui sont régionalisés, il y a 5% de Leader (obligatoire du fait du règlement européen) et donc la question porte sur les marges de manœuvre des régions vis à vis des 10 % restant : cela pourrait il concerner du non agricole ? Il semble que la FNSEA fasse un gros lobbying pour que sur l'axe 6, et il n'y ait plus de somme minimum pour le Dvt rural...

- **Concernant le Réseau rural français**

La position de l'ARF est de faire évoluer la gouvernance du RRF : renforcer la vocation politique du RRF via l'organisation de plusieurs assemblées plénières dans l'année, et améliorer le pilotage technique et administratif via une commission permanente restreinte.

Stéphane Loukianoff –le 13 novembre 2013